

DECLARATION UE CONFORMITE

Le fabricant, l'importateur ou tout autre responsable de la mise sur le marché :

GUYARD S.A.S. – 22-24 Rue Lucien ROUZET Z.A. Villedieu sur Indre – 36250 NIHERNE- FRANCE

Tel: 02 54.35.63.70 - Fax: 02 54.35.35.40 - Web: guyard-sa.fr

Atteste que cette déclaration de conformité est établie sous la seule responsabilité du fabricant et conformément à la législation d'harmonisation de l'Union Européenne, déclare que l'équipement de protection individuelle neuf décrit ci-après :

Gants de protection, référencés : 1549 100 PA

est conforme au modèle ayant fait l'objet du certificat d'examen de type UE, aux dispositions du règlement UE 2016/425 du parlement européen et du conseil du 03/03/2016 et abrogeant la directive 89/686/CEE du 21 décembre 1989 (pour les équipements de protection individuelle visés à l'article 8-3) et aux normes nationales transposant les normes harmonisées :

EN ISO 21420 : 2020, EN 388 : 2016 +A1 : 2018 EN 407 :2020 & EN 12477 :2001/AI :2005

et est identique à l'équipement de protection individuelle ayant fait l'objet de l'examen UE de type (module B) par l'organisme notifié :

LEITAT (n°0162)

C/de la Innovacio,2-08225 Terrassa (BARCEMONA)-ESPAGNE

qui a établi l'attestation d'examen UE de type n°:

C-01741-2023-1

Cet EPI de catégorie II a également fait l'objet d'une procedure de contrôle interne suivant le système qualité ISO 9001 : 2015 mis en place dans l'entreprise et visé par l'organisme notifié AFNOR (n°0333), certification n°1998/10939/011.

Fait à Niherne, le 10.07.2023,

M. DERAEVE.